



Dossier du BHI n° S1/6000/2017

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA  
CONFERENCE n° 4**

**03 mai 2016**

**XIX<sup>ème</sup> CONFERENCE HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE /  
1<sup>ère</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

**Monaco, 24-28 avril 2017**

-----

**VISITES DE NAVIRES ET RECEPTIONS**

Référence : Lettre circulaire de la Conférence n° 1 du 21 avril 2016 - *Annonce et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Visites de navires

1. L'une des caractéristiques usuelles des Conférences hydrographiques internationales est l'occasion qui est donnée aux bâtiments hydrographiques des Etats de faire escale à Monaco (port Hercule) pendant la période de la Conférence pour permettre aux délégués participant à la Conférence de visiter ces navires. Les Etats membres sont par conséquent invités à envisager d'envoyer un navire hydrographique dans le Port de Monaco pendant la XIX<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale / 1<sup>ère</sup> session de l'Assemblée de l'OHI, en avril 2017.

2. Les Etats membres qui ont l'intention d'envoyer un navire à Monaco pendant la Conférence / Assemblée sont priés de bien vouloir en informer le Comité de direction dans les meilleurs délais, et au plus tard le **1<sup>er</sup> novembre 2016**, afin qu'une information préalable puisse être communiquée aux autorités portuaires monégasques pour l'attribution des postes appropriés à quai ou au mouillage, en tenant compte du fait que le port Hercule est souvent bien encombré. Les Etats membres doivent aussi faire une demande officielle par la voie diplomatique, auprès du gouvernement de Monaco, pour les escales de navires.

Réceptions

3. Il est également nécessaire que tout Etat membre souhaitant organiser et accueillir une réception ou un événement social similaire, au cours de la semaine de la Conférence / Assemblée, le fasse savoir bien à l'avance. Il est prévu qu'une réception en soirée sera organisée par le Comité de direction, et que deux autres devraient s'y ajouter, sous réserve de confirmation ultérieure (gouvernement de Monaco et exposants de l'industrie). Le nombre de soirées disponibles pour d'autres réceptions pourrait donc être limité. Les Etats membres peuvent également envisager d'organiser conjointement des réceptions, comme cela s'est produit par le passé, notamment dans le cas d'Etats membres qui présentent des candidats à l'élection.

4. La réception donnée par le Comité de direction se tiendra à la fin de la semaine, afin de laisser le plus de soirs libres possible. Les Etats membres doivent prendre note que les demandes d'organisation de réception seront traitées sur la base du « premier arrivé premier servi » compte tenu du petit nombre de créneaux disponibles pour la tenue de ces réceptions. La terrasse du BHI peut être utilisée par tout Etat membre qui souhaite organiser une réception au cours de la semaine de la Conférence, en tenant compte du fait que sa capacité est limitée à 100 invités. La salle de conférence de BHI est une alternative si la

terrasse s'avérait trop petite ou si les conditions météorologiques n'étaient pas favorables. L'impression et la diffusion des invitations à ces réceptions seront normalement à la charge des Etats membres concernés.

5. Le Comité de direction reste à la disposition des Etats membres pour toute information supplémentaire qu'ils souhaiteraient obtenir.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a stylized flourish at the end.

Robert WARD  
Président